

COMMUNIQUÉ MAIRIE de VISAN

Suite à « l'épisode pluvio-orageux du 21/09/2025 » une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été mise en place par la Préfecture de Vaucluse

Les personnes concernées par les conséquences des intempéries qui ont eu lieu le 21 septembre dernier, sont donc invitées à adresser un courrier ou mail (*déclaration écrite + photos*) à la Mairie le plus rapidement possible (Avant le 30/09/2025).

Mairie de Visan – 220 rue de la Congrégation 84820 VISAN
contact@visan-mairie.com